



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-030-2023-05

PUBLIÉ LE 17 MAI 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Secrétariat général aux moyens mutualisés

IDF-2023-05-17-00012 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral	
IDF-072-2023-03 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris. (2 pages)	Page 3
IDF-2023-05-17-00010 - Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral	
IDF-2023-03-02-00001 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (3 pages)	Page 6
IDF-2023-05-17-00011 - Arrêté portant désignation des membres de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (3 pages)	Page 10

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-05-17-00012

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral
IDF-072-2023-03 portant désignation des
membres de la formation spécialisée du comité
social d'administration de proximité de la
préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris.

Arrêté

modifiant l'arrêté préfectoral IDF-072-2023-03 portant désignation des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

**Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral IDF-072-2023-03 ;

Vu la proposition des organisations syndicales relative à la présentation formelle de l'arrêté préfectoral précité,

Arrête :

Les termes de l'arrêté préfectoral IDF-072-2023-03 sont remplacés par les termes suivants :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du comité social d'administration de la Préfecture de région d'Île-de-France, Préfecture de Paris :

En qualité de membres titulaires

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- Mme Khadija GAMRAOUI
- M. Christophe LEITE
- M. Rahima GHENAIM
- Mme Gina ZOZOR

Au titre de la CFDT

- M. Philippe ATANGANA
- Mme Sélia Laure WINCKLER

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Mme Anne LE GAL

En qualité de membres suppléants

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- M. François FIEMS

- Mme Francia JABIN
- Mme Aline ADONAI
- Mme Dalila MANSOURI

Au titre de la CFDT

- M. Mohamed TAIR
- Mme Esther VALERY

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- M. Jean-Claude PUCCIARELLI

Article 2

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entre en vigueur à compter du 17 février 2023.

Article 3

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mai 2023

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
et par délégation

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés
de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture
de Paris

Signé

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-05-17-00010

Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral
IDF-2023-03-02-00001 portant désignation des
membres du comité social d'administration de
proximité de la préfecture de la région
d'Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté

modifiant l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 portant désignation des membres du comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

**Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 ;

Vu la désignation communiquée par le SAPACMI pour désigner le remplaçant d'un membre suppléant ayant quitté ses fonctions à la préfecture,

Vu la proposition des organisations syndicales relative à la présentation formelle de l'arrêté préfectoral précité,

Arrête :

Les termes de l'arrêté préfectoral IDF-2023-03-02-00001 modifié sont remplacés par les termes suivants :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration de proximité de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris est composé comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, président ;

- La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés.

b) Représentants du personnel : 7 membres titulaires et 7 membres suppléants.

Le président est assisté, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du comité.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein du comité social d'administration susmentionné :

Membres titulaires

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- M. Christophe LEITE
- Mme Khadija GAMRAOUI
- M. François FIEMS
- Mme Francia JABIN

Au titre de la CFDT

- M. Philippe ATANGANA
- Mme Sélia Laure WINCKLER

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Mme Anne LE GAL

Membres suppléants

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- Mme Nadia TALCONE
- Mme Rahima GHENAIM
- Mme Gina ZOZOR
- Mme Aline ADONAI

Au titre de la CFDT

- M. Livier MARC-MANSUY
- M. Franck FUERTES

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- M. Thierry DUCLOS
-

Article 3

Le mandat des membres du comité social d'administration susvisé entre en vigueur à compter du 17 février 2023.

Article 4

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mai 2023

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
et par délégation

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés
de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture
de Paris

Signé

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-05-17-00011

Arrêté portant désignation des membres de la
formation spécialisée de site du comité social
d administration de la préfecture de la région
d Ile-de-France, préfecture de Paris

Arrêté du

portant désignation des membres de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

**Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au sein des ministères de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel NOR-TFPF2300764A du 19 janvier 2023 portant dérogation à l'utilisation du vote électronique en vue d'un prochain scrutin visant à renouveler une instance de dialogue social ;

Vu l'arrêté IDF-2023-03-02-00001 du 2 mars 2023 modifié portant désignation des membres du comité social d'administration (CSA) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats des élections professionnelles du 16 février 2023 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement et de proclamation des résultats aux élections professionnelles des CSA des directions régionales présentes sur le site du Ponant du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales pour la composition de la formation spécialisée de site du CSA,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de représentants de l'administration à la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

- Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, président, ou son représentant ;
- La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, ou son représentant.

Article 2

Sont désignés en qualité de représentants du personnel au sein de la formation spécialisée de site du comité social d'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris :

Préfecture :

Membres titulaires

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- Mme Khadija GAMRAOUI
- M. Adel ZIDI
- Mme Nora ATTABI

Au titre de la CFDT

- M. Mohamed TAÏR

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR^μ

- M. Jean-Claude PUCCIARELLI

Membres suppléants

Au titre du SAPACMI-UATS-UNSA

- M. Christophe LEITE
- Mme Rahima GHENAIM
- Mme Francia JABIN

Au titre de la CFDT

- Mme Sélia-Laure WINCKLER

Au titre de FO PREFECTURE ET DES SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

- Mme Sandrine DEVEUVE

DRIHL :

Membres titulaires

Au titre de la CNT

- M. Alexandre JANIN
- M. Pierre-Yves SIMON

Au titre de la CFDT

- M. Olivier LUNET DE LA MALENE

Membres suppléants

Au titre de la CNT

- M. Alexandre DEMAN
- *En attente de nomination*

Au titre de la CFDT

- *En attente nomination*

DRIEAT :

Membre titulaire

- *En attente nomination*

Membre suppléant

- *En attente nomination*

DRIAAF :

Membre titulaire

Au titre de l'Alliance du trèfle

- Mme Christelle CARDOSO

Membre suppléant

Au titre de FO

- M. Nabah DJALIM

Article 3

Le mandat des membres de la formation spécialisée susvisée entre en vigueur à compter du 17 mai 2023.

Article 4

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mai 2023

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
et par délégation

La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés
de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture
de Paris

Signé

Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD